Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260304-2026_32-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaelle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Éric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Marc HAMONIC, Serge PERRET, Julie CRUZ, Morgan CARIMALO, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Noyale LEFEBVRE, Anne LE LU, Christine LE FLAO, Nicole BRUNON, François-Joseph LE BIHAN, Thierry LAMOURIC.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance :

Votants	22
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-32

Besoins temporaires d'agents : Autorisation de recrutement année 2026

Monsieur Le Maire précise que le fonctionnement du Centre de loisirs ou encore la continuité des travaux des services techniques, nécessitent des recrutements ponctuels pour faire face à des pics d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à recruter des agents en contrat à durée déterminée
  - Lors de chaque vacances scolaires pour les besoins d'encadrement du Centre de loisirs (5 agents par semaine)
  - Pour pourvoir à un surcroit d'activité au sein des services techniques entre le 1er avril et le 1er novembre (1 agent)

Le Maire,
Marc ROPERS